



Rupture contrat interim après 1 an 1/2 en poste

Par **elexia**, le **16/02/2009** à **12:02**

[fluo]Bonjour,

Depuis fin juillet 2007, j'étais en mission d'intérim avec à la clé une promesse d'embauche. Le 28 janvier 2009 fin de mission sans aucune explication.

Je suis rentrée dans cette société en vue d'une embauche suite à un licenciement de la personne qui était en place à l'époque et qu'ils ont licencié.

La DRH de l'époque ainsi que le responsable SAV m'avaient promis qu'après trois mois d'interim ils m'auraient fait un CDI.

Entre temps sur la maison mère, il y a eu des licenciements sur les postes administratifs et devaient donc proposer le poste de l'agence ou j'étais aux personnel qui allait être licencié (bien sur personne n'a voulu du poste qui se trouve en région parisienne).

Vers le mois avril/mai la DRH ainsi que le responsable SAV quittent l'entreprise et l'arrivée de la nouvelle DRH que je vois en juillet me confirme qu'en octobre 2008 cela rentrerait dans l'ordre, en septembre le nouveau responsable SAV arrive et remet tout en question donc on m'informe en novembre que il va y avoir un recrutement externe pour le poste que j'occupe seule depuis 1 an et demi et que ce nouveau responsable veut une collaboratrice au top (ce qui me fait beaucoup rire) donc ils ont bien lancé la procédure et sans aucune explication ont mis fin à mon contrat, alors que quand je suis arrivée il a fallut tout mettre en place car pas d'organisation du tout je me sens vraiment trahi et surtout pendant plus d'un an le motif de mon contrat et à partir de novembre je me suis retrouvé en surcroit d'activité alors que le travail lui n'avait pas changé.

Merci de me dire si je peux engager une procédure au niveau des prud'hommes?

Merci pour vos réponses[/fluo]